



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2017**

2017-06-200 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIFE, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE****MODIFICATION DES STATUTS DU SMICVAL : ACCEPTATION DE L'ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DES COMMUNES DU CUBZAGUAIS, DE L'ESTUAIRE - CANTON DE SAINT CIERS SUR GIRONDE ET DU CANTON DE BLAYE**

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente en charge de l'Environnement et du Développement durable,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 procédant à l'extension du périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, aux communes de Cartelégue, Mazion, Saint-Seurin de Coursac et Saint-Androny,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 procédant à l'extension du périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Communauté de Communes du Cubzaguais, aux communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Tauriac, Saint-Trojan et Teuillac,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 procédant à l'extension du périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Communauté de Communes du Canton de Blaye, aux communes de Générac, St-Christoly, St-Girons, St-Vivien, Saugon, Bayon, Comps, Gauriac, St-Ciers de Canesse, St-Seurin de Bourg, Samonac, Villeneuve et se voit retiré les communes de Cartelégue, Mazion, Saint-Seurin de Coursac et Saint-Andron,

Vu la délibération n°2017.01.033 en date du 31 janvier 2017 portant adhésion de la Cali au SMICVAL du Libournais – Haute Gironde,

Vu la délibération portant adhésion de la Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers-sur-Gironde au SMICVAL du Libournais – Haute Gironde,

Vu la délibération portant adhésion de la Communauté de Communes du Cubzaguais au SMICVAL du Libournais – Haute Gironde,

Vu la délibération portant adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Blaye au SMICVAL du Libournais – Haute Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral en date 19 avril 2017 portant modification des statuts du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde ,

Considérant que l'arrêté préfectoral du 19 avril 2017 modifiant les statuts du SMICVAL implique l'acceptation par les membres du syndicat, des adhésions des EPCI ayant vu leur périmètre modifié,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'accepter l'adhésion :

- de la Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers-sur-Gironde, pour la totalité de son périmètre, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde,
- de la Communauté de Communes du Cubzaguais, pour la totalité de son périmètre, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde,
- de la Communauté de Communes du Canton de Blaye, pour la totalité de son périmètre, au SMICVAL du Libournais-Haute Gironde.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2017**

2017-06-201 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

### ALEC : CONVENTION TRIENNALE ET ADHÉSION 2017

Sur proposition de Madame Catherine VIANDON, Vice-présidente en charge de l'Environnement, et du Développement durable,

Dans un contexte d'augmentation du prix des énergies et de disparition des tarifs réglementés, les collectivités territoriales sont incitées à mieux appréhender et gérer la dimension énergétique de leur patrimoine. De plus, les enjeux énergétiques occupent une place centrale dans les dispositifs nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique et de développement durable, que La Cali a à cœur de déployer sur son territoire, au travers notamment de son plan climat.

Cependant, la complexité de ces questions en termes d'analyse et de suivi des données de consommation, de diagnostic des bâtiments ou de préconisations d'amélioration, nécessite une expertise technique poussée.

Pour y répondre, l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et Bordeaux Métropole ont créé, en 2007, une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), conçue comme un outil d'accompagnement des acteurs et décideurs locaux dans la définition d'actions visant à maîtriser leurs consommations d'énergie. L'ALEC propose notamment aux communes et intercommunalités de Gironde, un soutien dans le déploiement de politiques et de projets de transition énergétique ainsi qu'un accompagnement, appelé Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui consiste à mutualiser les services d'un énergéticien. Le CEP offre donc un conseil individualisé pour suivre, comprendre et maîtriser les dépenses énergétiques des collectivités, ainsi qu'une expertise indépendante dans le choix des travaux de rénovation. Cette mission se déploie sur une période de trois ans.

Ainsi, par délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2014, La Cali a adhéré à l'ALEC et a signé avec elle une convention triennale, déclinée en conventions annuelles d'objectifs.

De manière opérationnelle, les trois premières années de partenariat avec l'ALEC ont permis :

- de déployer la mission de conseil en énergie partagé (CEP) qui a consisté à réaliser un bilan énergétique complet du patrimoine de La Cali et d'établir un plan d'actions correctif, avec des préconisations de travaux hiérarchisés et chiffrés en termes de coûts et d'économies attendues ;
- de promouvoir la mission CEP auprès des communes de La Cali, via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permettant la prise en charge de la première année du dispositif, avec deux communes lauréates en 2015 (Les Peintures et Saint Denis de Pile) et trois nouvelles communes en 2016 (Bonzac, Tizac de Lapouyade et Sablons),
- de bénéficier de l'expertise et des retours d'expérience de l'ALEC dans de nombreux domaines et notamment en matière d'achat d'énergie, de réseau de chaleur biomasse, de filière bois-énergie ou de méthanisation ;
- de construire et d'alimenter la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour laquelle La Cali a été désignée lauréate en 2015.

Au vu de l'intérêt des missions déjà engagées par l'ALEC et du concours qu'elle est susceptible d'apporter dans la mise en oeuvre de nombreux projets de La Cali, la convention triennale, qui arrive aujourd'hui à échéance, pourrait être renouvelée pour trois années supplémentaires afin de :

- poursuivre la mission CEP à une échelle élargie suite à fusion / extension de La Cali, en prenant en compte les nouveaux bâtiments communautaires et en sensibilisant les nouvelles communes membres,
- réaliser les diagnostics réglementaires nécessaires à la mise à jour du plan climat de La Cali
- contribuer au déploiement de tous les projets en faveur de la transition énergétique sur le territoire (filiale bois énergie, candidature à l'appel à projet TEPOS - territoire à énergie positive -,...).

Il est ainsi proposé d'établir une nouvelle convention triennale 2017-2019 assortie d'une convention annuelle précisant le programme de travail pour 2017.

Outre l'adhésion, qui s'élève à 4 000 € et qui vaut pour l'ensemble des communes de l'agglomération, et compte tenu du programme de travail 2017, il est proposé de verser à l'ALEC une subvention d'un montant de 8 000 € tenant compte des besoins nouveaux (extension du périmètre du CEP de La Cali pour 3 500 €, réalisation du diagnostic du plan climat de La Cali pour 4 500 €).

Il est également proposé de renouveler l'appel à manifestation d'intérêt initié en 2015 et reconduit en 2016, afin de proposer aux communes un accompagnement à la démarche CEP. La Cali prendra à sa charge les coûts relatifs à la 1<sup>ère</sup> année du dispositif CEP, au profit des communes lauréates et dans la limite d'une enveloppe de 4 000 € allouée à cette opération.

Vu l'avis de la commission Environnement et développement durable du 8 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention triennale avec l'ALEC pour la période 2017-2019,
- signer la convention annuelle d'objectifs permettant la mise en oeuvre du programme d'actions pour l'année 2017,
- verser à l'ALEC une cotisation de 4 000 € au titre du renouvellement de l'adhésion de La Cali pour l'année 2017,
- verser une subvention de 8 000 € au titre du programme de travail 2017,
- verser à l'ALEC, au titre de 2017 et dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leur 1<sup>ère</sup> année de démarche de CEP, une subvention établie suivant le barème indiqué dans l'appel à manifestation d'intérêt, dans la limite d'une enveloppe de 4 000 €
- signer toute convention tripartite au profit des communes engagées dans une démarche de CEP,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

